

Votre bac d'ordures ménagères n'a pas été collecté. Oubli, refus, ou impossibilité technique ?

DÉLESTEZ VOS BACS

La surcharge des bacs rend non seulement leur manipulation difficile, parfois dangereuse, mais présente aussi un risque de détérioration.

Attention à ne pas dépasser :

- 60 kg pour un 140 L,
- 100 kg pour un 240 L,
- 145 kg pour un 340 L,
- 250 kg pour un 660 L.

L'oubli de collecte est possible ! Pas de panique ! Appelez le : 03 84 78 28 61.

L'usine d'incinération, qui a été mise en fonction en janvier 2007, a considérablement changé nos habitudes. En effet, jusqu'à cette date, vos déchets étaient acheminés au centre d'enfouissement, exactement comme les encombrants. Vous pouviez jusqu'alors disposer toute sorte de déchets dans votre bac à ordures ménagères. Mais depuis 2007, le contenu de votre bac à ordures ménagères a changé. Seuls les déchets COMPATIBLES avec l'incinération sont admis.

Les déchets de soin

QUE FAIRE DES DÉCHETS DE SOIN ? OÙ LES DÉPOSER ?

BAC DE TRI : emballages cartonnés vides.

BAC ORDURES MÉNAGÈRES : plaquettes vides et boîtes en plastiques, gants en latex, mouchoirs et cotons usagés, pansements et compresses, produits de parapharmacie (produits de beauté ou compléments alimentaires par exemple).

POINT D'APPORT VOLONTAIRE VERRE : flacons vides en verre.

DÉCHETTERIES : produits chimiques et phytosanitaires, radiographies médicales.

PHARMACIE : filière CYCLAMED www.cyclamed.org/

Cette filière reprend par l'intermédiaire de votre pharmacien tous les médicaments non utilisés dans leurs emballages, périmés ou non tels que les sirops, solutions, aérosols, spray, suppositoires, patches, comprimés, gélules, poudres, pommades, crèmes, gels, etc.

PHARMACIE : FILIÈRE « DASRI », LES BORNES AUTOMATIQUES

Éliminez sans risque les objets piquants (seringues), coupants ou tranchants grâce aux quinze bornes automatiques réparties dans le département. Deux sont sur le territoire du SICTOM : Pharmacie Philippe, 18 Grande Rue à Vauvillers Pharmacie Tard, 25 rue Jean Monasson à Corre www.ars.franche-comte.sante.fr/

Une boîte ou un mini-collecteur, dite « boîte jaune » permet au patient en auto-traitement de conserver ses déchets de soin jusqu'à leur dépôt dans une borne automatique.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter le site internet suivant : www.rudologia.fr/dasri/

Le SYTEVOM travaille en ce moment à augmenter le nombre de bornes sur le territoire départemental, en concertation avec un nouvel éco-organisme « DASTRI ».



Pour les produits vétérinaires, lunettes ou prothèses, vous pouvez demander à votre spécialiste vétérinaire, opticien ou prothésiste, qui peut éventuellement les reprendre dans le cadre d'une démarche volontaire.

Encore trop d'objets dangereux dans les bacs de tri...

ATTENTION !

Les valoristes du Centre de tri déplorent encore très fréquemment des objets piquants dans le bac de tri. C'est rigoureusement interdit et très dangereux.



Pour contacter le SICTOM



Zone artisanale - 70360 Scey-sur-Saône
tél. 03 84 78 09 52 - fax 03 84 76 03 87
mail contact@sictomvds.com
site www.sictomvds.com

Service usagers : tél. 03 84 78 28 61 • mail info@sictomvds.com



le triporteur



Tarifs 2013

En 2012, le budget du SICTOM prévoyait 16 levées par bac en moyenne. Or le nombre de levées s'est réduit à 13,7 levées. Cette baisse des tonnages d'ordures ménagères, attribuée notamment à l'extension des consignes de tri, engendre un déséquilibre financier conséquent.

Malgré des économies futures de plus de 200 000 € sur le fonctionnement (le budget a déjà diminué de 1 000 000 € en 4 ans), en 2013, le SICTOM répartira ses frais fixes sur 14 levées, augmentant ses tarifs de 3 € par trimestre.

Pourtant, un nouveau bac « social » de 80 l sera proposé aux plus petits producteurs, à un tarif forfaitaire bloqué à 12 levées. La 13^e levée s'alignera volontairement sur les 140 l, pour en limiter la dotation et afin d'intégrer les frais fixes, notamment liés à la collecte.

Les bacs de 80 l impacteront peu la tarification globale grâce à la part fixe élevée du 80 l, et au prix à la levée, supérieur au bac de 140 l (1,26 € de plus par bac de 140 l pour 1 000 bacs de 80 l).

SICTOM du Val de Saône TARIFS 2013	BAC AGRÉÉ 80 l	BAC AGRÉÉ 140 l	BAC AGRÉÉ 240 l	BAC AGRÉÉ 340 l	BAC AGRÉÉ 660 l
3 LEVÉES / TRIMESTRE	22,25 €	28,15 €	48,75 €	69,65 €	134,55 €
4 LEVÉES / TRIMESTRE	38,75 €	37,00 €	58,70 €	80,65 €	149,05 €
5 LEVÉES / TRIMESTRE	55,25 €	45,85 €	68,65 €	91,65 €	163,55 €
6 LEVÉES / TRIMESTRE	71,75 €	54,70 €	78,60 €	102,65 €	178,05 €
7 LEVÉES / TRIMESTRE	88,25 €	63,55 €	88,55 €	113,65 €	192,55 €
PART FIXE FORFAITAIRE (forfait dérogatoire)				52,50 €	
<small>Base de calcul de part fixe uniforme au litre : 0,590 €. Collecte en C0.5 selon arrêté préfectoral n°2019 du 12 octobre 2011</small>					

édito



Franck Tisserand
Président du SICTOM
du Val de Saône

En 2008, le SICTOM collectait 12 500 tonnes d'ordures ménagères et à peine 1 000 tonnes de tri. En 2012, c'est environ 5 000 tonnes qui seront incinérées et 3 000 tonnes de tri qui seront produites.

C'est une profonde métamorphose qui a vu notre service s'adapter. Le tri est aujourd'hui à votre porte et justifie deux collectes mensuelles.

Les ordures ménagères sont collectées sur le même rythme, sachant que les foyers du SICTOM présentent leur bac moins de 14 fois par an, en moyenne.

Comme le prix, le service s'est adapté à la consommation, conformément à l'esprit de ce projet d'environnement, tout en garantissant une collecte toutes les semaines dans votre commune.

Dès 2013, la Communauté de Communes du Val de Semouse rejoint le SICTOM, en adoptant le tri au porte-à-porte et la redevance incitative. Cela représentera 15 000 habitants de plus répartis sur Saint-Loup, Corbenay, Fougerolles, etc.

Le SICTOM collectera ainsi plus de 60 000 habitants sur environ un quart du territoire départemental.

C'est bien le sens de l'histoire : un grand service de collecte pour des parcours optimisés, des tarifs et des consignes harmonisés.

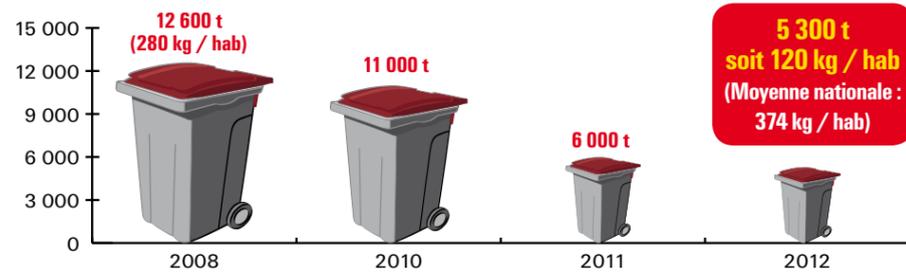
Toute l'équipe du SICTOM vous souhaite une heureuse année 2013.



Le SICTOM tout en chiffres

Depuis 2008, le Val de Saône s'efforce de diminuer sa production de déchets. Grâce au tri et à la redevance incitative, les habitants présentent deux fois moins d'ordures ménagères par rapport à la moyenne nationale, tandis que les volumes triés ont largement augmenté.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION D'ORDURES MÉNAGÈRES :

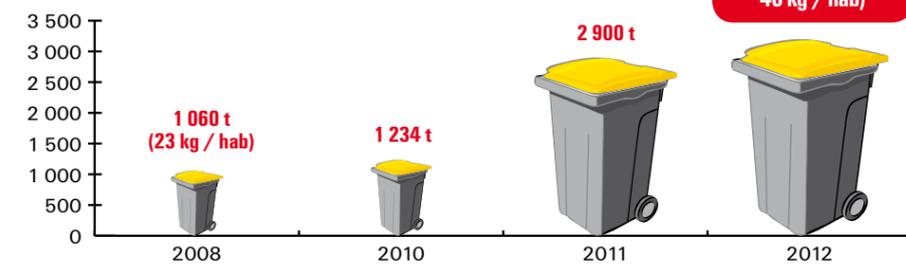


Objectifs du Grenelle de l'Environnement : réduire de 7 % la production des ordures ménagères par habitant d'ici 2015.

ÉVOLUTION DU GESTE DE TRI :

QUANTITÉ DE DÉCHETS TRIÉS COLLECTÉS DE 2008 À 2012

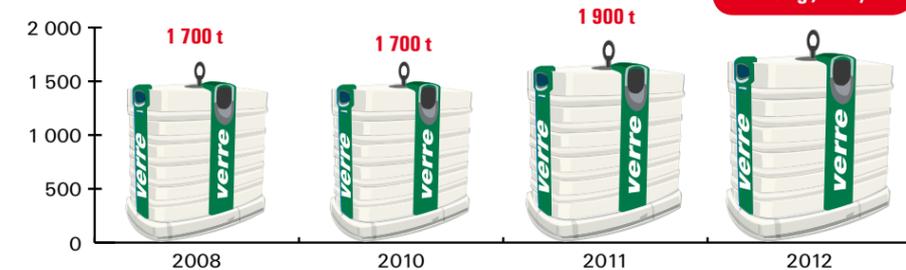
Le tri des matières plastique représente une économie de près de 200 t de pétrole brut.



Objectifs du Grenelle de l'Environnement : atteindre un taux de recyclage pour 75 % des emballages.

QUANTITÉ DE VERRE TRIÉ EN TONNES DE 2008 À 2012

2 000 tonnes de verre recyclées en 2012 permet d'économiser 2 900 MWh d'énergie ce qui représente la consommation annuelle de 290 habitants.



Extension des consignes de tri

EXPERIMENTATION : OU EN SOMMES-NOUS ?

3050 TONNES ! C'est le poids des déchets collectés en tri sélectif depuis le début de l'année ! Soit 400 tonnes de plus qu'en 2011, grâce à vos efforts.

Ces déchets sont-ils tous valorisables ?

• 77 % de votre tri sur les cartons, papiers, emballages métalliques, bouteilles et flacons en plastique est recyclé par les entreprises de recyclage travaillant avec le SYTEVOM.

• Près de 5 % répondent aux nouvelles consignes de tri sur les emballages plastique et sont acheminés vers les repreneurs, choisis pour l'expérimentation.
 > Pots et barquettes : 3 %
 > Sacs et suremballages plastiques : 2 %

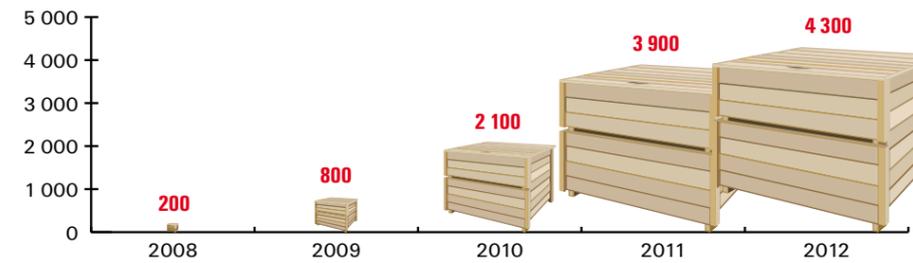
• 18 % d'entre eux sont incinérés dont 13 % à cause d'une erreur de tri.



COMPOSTEURS

NOMBRE DE COMPOSTEURS DOMESTIQUES VENDUS

Environ 19 % d'équipement en composteurs SYTEVOM



DOTATION COLLECTIVE, QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Sur demande du propriétaire, certains usagers sont dotés d'un bac collectif. Le montant de la facture est alors réparti par le propriétaire, entre ses locataires, selon les règles qu'il a lui-même fixées.

Pour faire baisser la facture, les usagers, ensemble, peuvent limiter leur production de déchets en respectant les consignes de tri.



DÉCHETTERIES :

8 413 tonnes en 2011, dont 5988 tonnes valorisées soit 185 kg / hab.



RESSOURCERIES :

250 tonnes ont été évitées grâce aux ressourceries

CE QUI A ÉTÉ FAIT DEPUIS 2011 :

- mêmes bacs pour tous
- collecte du tri au porte-à-porte
- extension des consignes de tri
- réduction des tonnages d'ordures ménagères
- augmentation de la valorisation des déchets
- coûts de collecte maîtrisés
- facture maîtrisée grâce à la redevance incitative
- service labellisé QualiTri et QualiPlus

Effets pour le SICTOM :

- diminution du budget de près d'un million d'euros
- renforcement de la communication
- nécessité d'une « brigade du tri »
- augmentation de la charge de travail

Les effets de la redevance incitative pour les usagers :

- moins de levées
- implication environnementale
- service amélioré avec le tri au porte-à-porte
- baisse de la facture jusqu'à 50 % pour les familles

Du côté du SYTEVOM :

- abandon du 2^e four d'incinération
- fermeture prochaine du centre d'enfouissement
- 15 créations d'emploi (centre de tri, ressourcerie)
- augmentation des reversements des éco-organismes
- stagnation des tonnages d'encombrants.



Ne déposez dans votre bac de tri que les **DÉCHETS RECYCLABLES SUPÉRIEURS** à la taille de la PAUME DE LA MAIN.

ATTENTION !

Votre bac de tri peut être refusé à la collecte s'il présente une erreur de tri ! Dans ce cas, vous êtes avertis par cet autocollant.



COMMENT POURSUIVRE LES EFFORTS ? EN EVITANT LES ERREURS DE TRI.

Quelles sont les principales erreurs de votre bac de tri ?

• Les objets en plastique.

Vus dans la collecte du tri : cintres, tuyauterie, jouets, protège-cahiers, etc. ! Près d'un tiers des refus de tri ne sont ni des emballages recyclables, ni des papiers.



• Le tissu, les vêtements et les chaussures.

Vu dans la collecte du tri : pantalons, bottes en caoutchouc, gants en latex, etc.



• Les imbriqués.

Vus dans la collecte du tri : brosse à dents dans son emballage, déchets recyclables dans des sacs plastiques ou emboîtés, etc.



• Divers objets.

Vus dans la collecte du tri : couches et protections intimes, câbles, boîte de pêche remplie, tringle à rideaux, CD, cartouches d'impression, outils, cartouches de fusil, etc.



- **ATTENTION !** Pensez aussi à :
- séparer les journaux des suremballages plastiques,
- séparer la poche plastifiée du carton des fontaines à vin (bag in box),
- séparer le plastique du carton pour les blisters.



• Les emballages souillés ou non vidés.

Vu dans la collecte du tri : tubes non vidés, nourriture, bouteilles, flacons, sacs aspirateurs, etc.

